



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 MAI 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600505-20240530-B015-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2024

Affichage : 01/08/2024

L'An deux mille vingt-quatre, le trente du mois de mai à dix-huit heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis au sein de la salle de réunions de la Communauté de Communes Campagne de Caux sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Bureau le vendredi 24 mai 2024.

Etaient présents : GIRARD Serge, Président, CARLIERE Frédéric, 1er Vice-Président, DUBOCAGE Kévin, 2^{ème} Vice-Président, M. MOIZAN Gérard, 3^{ème} Vice-Président, GEULIN Isabelle, 4^{ème} Vice-Présidente, NIEPCERON Hervé, 5^{ème} Vice-Président, FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président, JEZEQUEL David, 9^{ème} Vice-Président, ROSE Marc, 1^{er} membre du bureau, SOLINAS Christian, 2^{ème} membre du bureau, PAUMELLE René, 3^{ème} membre du bureau, VANIER Pascaline, 4^{ème} membre du bureau

Excusés :

- Mme. BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente

Pouvoir de :

- Mme BRULIN Corinne, 7^{ème} Vice-Présidente à M. FLEURY David, 6^{ème} Vice-Président

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services

Nombre de Membres en exercice	13
Nombre de présents	12
Quorum	8
Nombre de votants	12

Délibération n° B015/2024

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE POUR LES ECOLES PUBLIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE DE FECAMP ANNEES SCOLAIRES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027

OBJET : ADOPTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION SCOLAIRE POUR LES ECOLES PUBLIQUES DE LA CIRCONSCRIPTION DU PREMIER DEGRE DE FECAMP ANNEES SCOLAIRES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a en charge la gestion de la piscine communautaire Plein Ciel ;

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux met en place l'organisation et l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles publiques de la circonscription du premier degré de Fécamp au sein de son établissement aquatique ;

Il est nécessaire d'établir une convention entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et l'Education Nationale afin de maintenir l'accueil des scolaires dans le cadre réglementaire concernant les années scolaires 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention d'organisation de l'enseignement de la natation scolaire pour les écoles publiques de la circonscription du premier degré de Fécamp ;
- **D'AUTORISER** le président à signer la convention désignée ci-dessus.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE